



## **CHARTRE DE DIVERSITE ET D'INCLUSION**

## **Pourquoi ce guide ?**

Dans le cadre des 14 missions d'un CFA, IFH s'engage à accompagner l'ensemble des parties prenantes (apprentis, formateurs et entreprises d'accueil) , à la sensibilisation, la prévention et la protection de chacun sur des thèmes tels que :

- La diversité
- L'égalité homme / femme
- L'encouragement à la mixité
- Prévenir et lutter contre toute forme de harcèlement
- La discrimination

Vous trouverez dans ce guide :

- La diversité : qu'est-ce que c'est ?
- Exemples de domaines concernés par la discrimination
- Les atouts de la diversité en entreprise
- L'égalité homme / femme
- Que faire si je suis victime de discrimination

Votre interlocuteur IFH : Doriane CHASTEL – [doriane.chastel@ifh-paris.com](mailto:doriane.chastel@ifh-paris.com)

## **La diversité, qu'est-ce que c'est ?**

La Charte de la Diversité définit **la diversité** comme étant « la variété de profils humains », qui peut évoluer au sein d'une même entreprise. Il s'agit de la variété des profils et des genres comme le sexe, l'âge, les croyances, etc.

**Aujourd'hui la loi fixe 25 critères de discrimination interdits et il n'existe aucune hiérarchie entre eux :**

- L'apparence physique
- L'âge
- L'état de santé
- L'appartenance ou non à une prétendue race
- L'appartenance ou non à une nation
- Le sexe
- L'identité de genre
- L'orientation sexuelle
- La grossesse
- Le handicap
- L'origine
- La religion
- La domiciliation bancaire
- Les opinions politiques
- Les opinions philosophiques
- La situation de famille
- Les caractéristiques génétiques
- Les mœurs
- Le patronyme
- Les activités syndicales
- Le lieu de résidence
- L'appartenance ou non à une ethnie
- La perte d'autonomie
- La capacité à s'exprimer dans une langue étrangère
- La vulnérabilité résultant de sa situation économique

## **Exemples de domaines concernés par la discrimination**

- L'éducation et la formation : conditions d'inscription, d'admission, d'évaluation
- L'accès à la protection sociale
- L'accès à l'emploi, la carrière
- La sanction disciplinaire, le licenciement
- La rémunération, les avantages sociaux

## **Les atouts de la diversité sur les performances de l'entreprise**

Des études ont prouvé qu'en entreprise il est bénéfique de faire travailler des personnes de divers horizons, ceci afin de confronter les avis de chacun et de faire émerger les meilleures idées, facteurs réels de productivité.

## L'égalité professionnelle

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est une loi française, qui vise à combattre les inégalités entre les femmes et les hommes.

**L'égalité professionnelle est l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes** notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la formation, la qualification, la mobilité, la promotion, l'articulation des temps de vie et la rémunération (égalité salariale).

Enjeu à la fois économique et social, l'égalité professionnelle implique toute la société, l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens. Elle concerne les hommes et les femmes. L'égalité professionnelle renvoie aux questions de stéréotypes dans l'éducation et l'orientation, de mixité professionnelle, d'égalité salariale, de parité. Pour plus d'avancées en la matière, information et sensibilisation sont des facteurs déterminants.

Au-delà de la politique diversité, nous veillerons à favoriser la mixité au sein des structures, encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle, favoriser la diversité conformément aux nouvelles obligations des CFA définies dans l'article L6231-2 du Code du Travail, en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis.

## Que faire si je suis victime de discrimination ?

### Site du défenseur des droits :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

### Site du ministère de la justice :

<https://www.justice.fr/fiche/faire-cas-discrimination>

### Signaler une discrimination :

Des plateformes de signalements et des cellules d'écoute existent, notamment via les ministères dans le cadre du processus de labellisation diversité.

Des services accessibles à tous

Numéro national d'aide aux victimes : **08 842 846 37**

accessible 7/7 de 9h à 21h, appel non surtaxé,

ou via la messagerie [08victimes@inavem.org](mailto:08victimes@inavem.org)

Formulaire de réclamation en ligne du Défenseur des droits

### SOS Racisme

SOS Racisme est une association qui s'engage pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et plus généralement toutes les formes de discrimination.

L'association propose un accompagnement aux victimes de discriminations avec son pôle juridique.

Email : [servicejuridique@sos-racisme.org](mailto:servicejuridique@sos-racisme.org)

Tél. : **01 40 35 36 55**

Site : <https://sos-racisme.org/>

### Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

Le MRAP, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, est une association nationale d'éducation populaire, membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies.

Tél. : **01 53 38 99 99**

Email : [accueil@mrp.fr](mailto:accueil@mrp.fr)

Site : <https://mrp.fr>

### APF France Handicap

APF France Handicap est une organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Site national : <https://www.apf-francehandicap.org/>